

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 22 numéro 7

20 avril 2007

Message de la présidente

L'année scolaire 2006-2007 est une année mémorable dans l'histoire du syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. En plus des luttes que nous menons quotidiennement au local, nous sommes à ériger une nouvelle fédération. C'est une entreprise exaltante mais qui demande beaucoup d'énergie. Tout est à faire, à construire, afin que les membres soient informés et surtout rassurés par les combats que la fédération mène. Nous n'avons qu'à penser au dossier de la réforme.

En juin, la Fédération tiendra son premier Congrès. Depuis plusieurs conseils fédératifs, les délégués échangent et décortiquent les thèmes apportés par le comité des statuts, le comité du congrès et le conseil exécutif. Les deux sujets du Congrès sont les statuts permanents et les principales orientations politiques de la Fédération.

Le travail est cependant loin d'être terminé. Vers la fin du mois d'avril, la première version des documents parviendra dans les différents syndicats affiliés à la FAE. Le SEO a commandé la version papier en nombre suffisant pour que chaque établissement (par l'intermédiaire de sa déléguée ou de son délégué) puisse les consulter. Si votre délégué en fait la demande, le SEO pourra lui fournir une version électronique.

Cette première opération nous permettra, par le biais de vos commentaires, d'alimenter la délégation du SEO à ce Congrès. Nous serons représentés par 23 personnes, soit des membres du conseil d'administration et des membres délégués de chaque commission scolaire et de chaque secteur. Cette première étape s'échelonnera cependant sur une courte période de temps. En effet, nous n'aurons que deux semaines à partir de la livraison du cahier afin de commenter et retourner les amendements que nous y aurons apportés. Celles et ceux qui sont intéressés par cette opération doivent nous en aviser afin de recevoir tous les détails.

Lors de la désaffiliation, nous avons affirmé que les membres à la base étaient une priorité et que c'est par eux que la FAE se gouvernerait. Ce premier Congrès est un Congrès de fondation afin d'établir nos assises. Un autre Congrès aura lieu l'an prochain. Au cours de l'année 2007-2008, les membres seront consultés sur plusieurs sujets qui les tiennent à cœur.

Diane Nault, présidente

Nouvelles brèves

Le Bureau international du travail

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) réclame une action immédiate du gouvernement du Québec pour réagir aux recommandations du Bureau international du travail (BIT) qui conclut que l'imposition de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (loi 43) est contraire aux principes de la négociation collective, que sa durée est déraisonnable (2005 à 2010) et que cette loi viole plusieurs principes de liberté syndicale en plus d'imposer des sanctions jugées excessives.

« Notre employeur, le gouvernement du Québec, qui est également législateur, a le devoir moral de respecter les conclusions de ce tribunal international du travail (BIT). La FAE réclame donc que le gouvernement du Québec agisse rapidement pour se conformer aux conventions internationales du travail adoptées par cette instance de l'Organisation des nations unies (ONU). Pour démontrer qu'il respecte le BIT, le gouvernement du Québec doit, à très court terme, abroger la loi 43, à moyen terme, rétablir un nouveau mode de négociations avec les employés des secteurs public et parapublic et à plus long terme, rouvrir les conventions collectives décrétées ou forcées par la loi 43 en 2005 pour négocier de bonne foi avec les organisations syndicales », d'affirmer M^{me} Nicole Frascadore, présidente de la FAE.

Diane Nault, présidente

SOMMAIRE

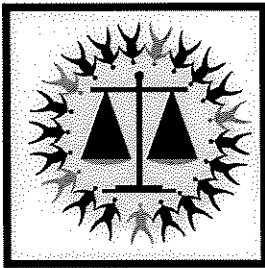
Message de la présidente	1
Le Bureau international du travail	2
La formation professionnelle et l'éducation des adultes	2
Équité salariale.....	3
Procédure en cas d'absence	3
Échange poste à poste	3
Mouvement de personnel : retour à l'école d'origine	4
Congés de maladie	4
Une tâche : la capacité	5
Le SEO remet le Prix Jacqueline Godbout à Hélène Fortier.....	5
Réforme	6
Hommage de la FAE.....	6
Comité des personnes retraitées	6
Civilités.....	7
Lauréats et lauréates du prix de la relève Gaston-Lallement.....	7
Ateliers d'animation et de sensibilisation.....	8
Les instances de la FAE.....	9
Semaine québécoise des adultes en formation.....	10
Élection du comité exécutif de la FAE.....	11
Remerciement de la présidente de la FAE adressé à Louis Belcourt...12	

La formation professionnelle et l'éducation des adultes

Les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes ainsi que de la formation professionnelle seront conviés, vers la mi-mai, à un vin et fromage. Des représentantes nationales de la FAE viendront discuter des changements drastiques qui auront lieu dans les années à venir. Les impacts de la politique gouvernementale sur l'éducation des adultes et la formation continue toucheront à plusieurs d'entre nous. Vous recevrez d'ici peu une invitation formelle avec toutes les coordonnées.

Diane Nault, présidente

ÉQUITÉ SALARIALE



Les enseignantes et enseignants qui ont travaillé pour une commission scolaire différente de celle qui les emploie présentement doivent demander à leur employeur de cette époque de leur verser les sommes dues en vertu du règlement sur l'équité salariale.

Louis Belcourt, vice-président
en relations de travail

PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

L'enseignante ou l'enseignant qui s'absente de son travail n'a pas la responsabilité de trouver sa suppléante ou son suppléant. La convention collective prévoit à la clause 5-11.01 : "Sauf en cas d'impossibilité, dans tous les cas d'absences, l'enseignante (ou l'enseignant) concerné doit avertir son supérieur immédiat".

Choisir une suppléante ou un suppléant et lui faire remplacer une enseignante ou un enseignant constitue de l'embauche de personnel. Ce geste relève de la tâche d'un employeur et non d'une ou d'un co-syndiqué.

Louis Belcourt, vice-président en
relations de travail

ÉCHANGE POSTE À POSTE

Un enseignant de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, travaillant dans le secteur Du Plateau, est intéressé à échanger son poste avec une personne actuellement à l'emploi de la Commission scolaire des Draveurs.

Louis Belcourt, vice-président en
relations de travail



MOUVEMENT DE PERSONNEL : Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2007-2008, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mise en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

CONGÉS DE MALADIE

Au début de chaque année scolaire, la commission crédite à chaque enseignante et enseignant à temps plein six (6) jours de congé de maladie (5-10.36 A)). L'enseignante ou l'enseignant détenant un contrat à temps partiel a droit à un nombre de jours de congé de maladie équivalent au pourcentage de son contrat.

Les jours de congé de maladie crédités en vertu de la clause 5-10.36 A) (les six (6) jours annuels) non utilisés au cours de l'année scolaire sont cumulatifs et versés dans une banque au crédit de l'enseignante ou de l'enseignant. Malgré ce qui précède, un sixième (1/6) des jours de congé de maladie alloués au début de l'année n'est pas cumulatif et ne peut être versé dans la banque. Il est perdu.

Ces jours de congé de maladie accumulés seront monnayables à 1/200 du traitement au moment où l'enseignante ou l'enseignant quittera définitivement le service de la commission.

Pour les enseignantes et enseignants détenant un contrat à temps partiel, la partie non utilisée des six (6) jours de congé de maladie (moins 1/6 qui est perdu) sont monnayables à la fin du contrat.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

UNE TÂCHE : LA CAPACITÉ

La convention collective définit les critères permettant d'établir la capacité d'enseigner dans une discipline (clause 5-3.13).

Pour être reconnu capable, une enseignante ou un enseignant doit répondre à l'un des trois (3) critères suivants:

- 1^e avoir un brevet spécialisé ou un certificat spécialisé dans la discipline visée ;
- 2^e avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet, ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée, à l'intérieur des cinq (5) dernières années ;
- 3^e avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation dans la discipline visée, dans le cadre d'un même programme d'études.

Au cours des années, les tribunaux ont déclaré qu'une commission scolaire ne pouvait imposer à une enseignante ou un enseignant une tâche pour laquelle elle ou il n'avait pas la capacité. Les tribunaux ont également déclaré que l'enseignante ou l'enseignant devait répondre au critère de capacité pour chacune des matières de sa tâche. Par exemple, une enseignante ou un enseignant diplômé pour l'enseignement du français ne peut être obligé d'enseigner la géographie sauf si elle ou il répond au 2^e ou au 3^e critère de capacité.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

Le SEO remet le *PRIX JACQUELINE GODBOUT* à Hélène Fortier



Lors de l'assemblée générale des délégué(es) du 11 avril dernier, madame Hélène Fortier fut honorée en tant que récipiendaire du prix Jacqueline Godbout.

Ce prix est octroyé à une enseignante membre du SEO qui s'est démarquée par son engagement actif dans la vie syndicale.

Hélène Fortier (responsable CSPO Hull primaire) et
Diane Nault (présidente du SEO)

Abdou Mansouri,
vice-président

Réforme :

Le Conseil fédératif a reçu le rapport des activités menées dans le cadre du plan d'action visant à obtenir des correctifs à la réforme. La visibilité médiatique de nos interventions et le nombre de signatures inscrites à la pétition Stoppons la réforme témoignent des efforts importants consentis par notre fédération dans ce dossier.

Qu'il suffise de mentionner la tenue de huit assemblées publiques, la diffusion dans tous les établissements du DVD sur la réforme, l'organisation de la vidéoconférence avec les opposants de la réforme en Suisse, la publication d'un sondage SOM-FAE dans Le Journal de Montréal et la livraison d'une lettre questionnaire à quelque 190 candidats au cours de la campagne électorale. Le Conseil fédératif a fait le bilan de ce dossier en examinant les diverses avenues stratégiques qui nous permettront de poursuivre nos objectifs dans le contexte politique particulier qui prévaut depuis le 26 mars. Nous avons aussi convenu de positions communes, notamment sur nos revendications relatives au bulletin scolaire.

Abdou Mansouri, vice-président

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION **HOMMAGE DE LA FAE**

Suite au concours organisé en collaboration avec l'ICÉA auprès des membres de la FAE qui ont étudié à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes, une enseignante et un enseignant du Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses Laurentides ont été désignés, à l'issue d'un tirage au sort, pour témoigner de leur expérience de formation devant le Conseil fédératif. On se rappellera que ce concours visait à reconnaître l'importance de ces deux secteurs en démontrant que les élèves qui y ont été formés se retrouvent au nombre des citoyennes et des citoyens au service de la société.

Abdou Mansouri, vice-président

COMITÉ DES PERSONNES RETRAITÉES

Le comité provisoire a terminé les "statuts et règlements" de la nouvelle association. Le nom choisi pour la nouvelle association est : "*Association des personnes retraitées de l'enseignement de l'Outaouais*".

Son sigle sera : APREO.

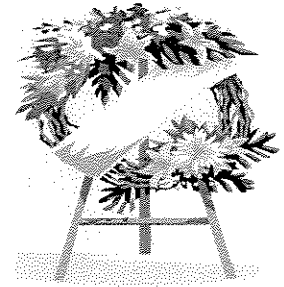
Les personnes retraitées de l'année scolaire 2005-2006 seront convoquées, au début de juin, à une réunion pour l'acceptation du nom et des statuts et règlements selon la résolution prise le 14 novembre 2006.

Jacques Dupont, responsable
du comité des personnes retraitées



CIVILITÉS :

Nos plus sincères condoléances s'adressent à Louise Gagné pour le décès de son père ainsi qu'à Isabelle Thibeault pour le décès de son beau-père. Ces deux enseignantes sont de l'école J.M. Robert de la CSCV. Les décès sont survenus au mois de mars 2007. Bon courage à vous deux.



Les enseignantes et enseignants de l'école J.M. Robert

LAURÉATS ET LAURÉATES DU PRIX DE LA RELÈVE GASTON-LALLEMENT ET DE LA BOURSE RICHELIEU

Concours de poésie Impératif français : « *J'ai là sur le cœur une fleur de lys...* »

Le dimanche 25 mars 2007 – C'est à l'occasion de la *Francofête* et de la *Semaine d'actions contre le racisme*, qu'*Impératif français* a décerné son *Prix de la relève Gaston-Lallement* à des élèves et des étudiants de l'Outaouais ayant participé au concours de poésie «*J'ai là sur le cœur une fleur de lys...*».

Ce Prix qui rend hommage à Gaston Lallement, membre fondateur et ancien président d'*Impératif français*, a été décerné au cours d'un déjeuner-causerie le dimanche 25 mars 2007 à 11 heures à l'Agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen de Gatineau. Les lauréats se sont vus aussi accorder une bourse de 100 \$ offerte par les clubs Richelieu de la région Nicolas-Gatineau. Cette année, les lauréates et lauréats appartiennent aux catégories suivantes :

Écoles secondaires de l'Outaouais :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| ♦ Martin Duquette | ♦ Sonia Pétrin-Poulin | ♦ Xavier Deschênes-Philion |
| ♦ Anna Finken | ♦ Chantal Beausoleil | ♦ Laurence-Éloïse Joanette-Péloquin |
| ♦ Marie-José Lebel | ♦ Amélie Beauclair | ♦ Janique Robitaille |
| ♦ Anne-Stéfan Cadieux | ♦ Cynthia D. Konza | ♦ Michaël Bélanger |
| ♦ Tania Vallée-Ross | | |

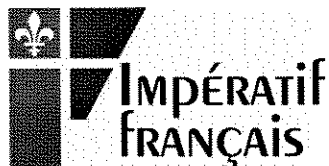
Cégep de l'Outaouais :

- ♦ Fabienne Joanette-Péloquin

La remise du Prix de la relève Gaston-Lallement est également une occasion pour *Impératif français* de souligner la contribution des enseignantes et enseignants, des éducatrices et éducateurs ainsi que des parents à la promotion de la langue et de la culture d'expression française.

Source : Jean-Paul Perreault
 Impératif français
 Tél. : 819-684-8460
www.imperatif-francais.org

Anaïs Azzaro Elboujdaini
 Présidente du jury
 Concours de poésie Impératif français



**AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS
DES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET
COLLÈGES DE L'OUTAOUAIS**

OBJET : Ateliers d'animation et de sensibilisation
La participation civique
Lutte au racisme et à la discrimination

Impératif français, en collaboration avec le ministère de l'*Immigration et des Communautés culturelles*, offre aux écoles primaires, aux écoles secondaires et collèges de l'Outaouais deux ateliers d'animation et de sensibilisation renouvelés. Ces ateliers, d'une durée d'environ 55 minutes chacun, ont pour objectif de favoriser l'exercice d'une pleine citoyenneté au Québec et le développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Dans le cadre du premier atelier, « *La participation civique* », les participants sont amenés à réfléchir sur l'importance de la langue française comme véhicule d'une culture originale en Amérique du nord, sur notre système démocratique, sur la Charte des droits et liberté du Québec et sur le geste civique surtout orienté vers la protection de l'environnement. Le deuxième atelier, « *Lutte au racisme et à la discrimination* », vise à favoriser l'intégration et l'inclusion de tous les citoyens.

Les ateliers sont présentés et animés par M. Milobam Avlisjas, réfugié de guerre de l'ex-Yougoslavie.

Nous invitons les enseignantes et enseignants de l'Outaouais à communiquer avec le siège social d'Impératif français par téléphone au 819-684-8460 ou par courriel à l'adresse : secretariat@imperatif-francais.org pour convenir d'une date pour la présentation de ces ateliers.

Le président,

Jean-Paul Perreault

La coordonnatrice des ateliers,

Francine Lafleur

Les instances de la Fédération autonome de l'enseignement

Le Congrès

Le Congrès est l'instance suprême de la FAE. Il est composé des membres du Comité exécutif (CE) et de plus de 200 personnes déléguées des syndicats affiliés. Chaque syndicat affilié forme sa délégation sur la base d'un nombre de personnes déléguées proportionnel à la hauteur de son membership.

Le Congrès se réunit tous les trois ans pour adopter, notamment, les orientations politiques, les orientations du plan d'action triennal ainsi que pour l'élection des membres du Comité exécutif.

Le Congrès de fondation de la FAE se tiendra du 26 au 29 juin 2007 à Montréal. À cette occasion, les statuts et règlements permanents de la Fédération seront adoptés et l'on procédera également à l'élection du comité exécutif pour un mandat de trois ans.

Le Conseil fédératif

Le Conseil fédératif (CF) est l'instance décisionnelle entre les Congrès. Il est composé des membres du CE et de délégations de chaque syndicat affilié. Le CF adopte, entre autres, les plans d'action, les stratégies de négociations et le budget de la Fédération.

Chaque personne déléguée au CF a le droit de parole, de proposition et de vote. Les votes sont pondérés en fonction du nombre de membres de chaque syndicat.

Le Conseil fédératif se réunit habituellement une fois par mois et les réunions se tiennent à huis clos sur le territoire des différents syndicats affiliés à la Fédération.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (CE) est actuellement composé de neuf membres qui représentent leur syndicat respectif. Ces membres forment l'instance de direction de la FAE. Dans ses attributions, le CE veille à l'application des mandats adoptés en Conseil fédératif et au Congrès, représente officiellement les syndicats affiliés auprès des divers organismes nationaux et voit à l'organisation des services aux syndicats affiliés et à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de la FAE. Cette instance se réunit au moins une fois par mois.

Au sein du CE provisoire, quatre membres occupent actuellement des fonctions à temps plein au siège social de la FAE et les cinq autres participent aux réunions du CE et du Conseil fédératif. Lors des élections de juin 2007, 5 membres élus formeront le conseil exécutif.



SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES ADULTES EN FORMATION

du 24
au 30 Mars 2007

APPRENDRE, C'EST
VAUT LE COUP!

Dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) avait organisé un événement afin de souligner le cheminement exceptionnel de collègues enseignantes et enseignants qui ont eu un tel parcours de formation.

Ce projet, initié par le comité de l'éducation des adultes (ÉDA) et de la formation professionnelle (FP) de la FAE, avait pour principaux objectifs la reconnaissance et la visibilité de ces deux secteurs, trop souvent oubliés ou méconnus.

Pour réaliser ce projet, nous avons demandé à nos neuf syndicats affiliés de nous soumettre les noms de profs qui, à leur connaissance, ont été formés, soit à la formation professionnelle soit à l'éducation des adultes. Nous avons ensuite, lors d'un tirage au sort, sélectionné une personne pour chacun des secteurs honorés afin de les inviter à venir témoigner de leur expérience lors de la rencontre du Conseil fédératif du 30 mars dernier.

En tout, 13 candidatures nous ont été soumises pour la FP et cinq candidatures l'ont été pour l'ÉDA. Nos heureux gagnants, **Louise Girardin enseignante au secondaire qui a fait son parcours à l'ÉDA** et **Daniel Daviault enseignant à la FP**, sont tous deux membres du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides.

Ils ont livré aux délégués présents un vibrant témoignage qui nous a touchés droit au cœur, et démontré de façon éloquente le courage et la détermination des personnes qui choisissent de poursuivre leur formation à l'éducation des adultes. Nous les en félicitons encore une fois.

Cet événement n'est que le premier pas dans l'élaboration de dossiers liés directement aux secteurs de l'ÉDA et de la FP. Nous devons apprendre à mieux reconnaître ces deux secteurs essentiels de formation dont nous devons assurer la survie et, surtout, les revaloriser, tant pour leur personnel enseignant que pour leurs étudiantes et étudiants.

Longue et bonne vie aux secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle!

Au nom du Comité exécutif

La vice-présidente à la vie professionnelle,

Nathalie Morel



ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)

Cette année marque la naissance officielle de la FAE et donnera lieu à l'élection du premier Comité exécutif de notre nouvelle fédération.

La mise en candidature doit être faite sur le formulaire prévu à cette fin et reçu au siège social de la FAE, adressée à la présidence d'élections, sous pli recommandé, de main à main ou par télécopieur. La mise en candidature est envoyée au plus tôt le 16 avril 2007 et au plus tard, le 30 avril 2007, à 16 h.

Qui peut se présenter

Tout membre actif et en règle selon les statuts de son syndicat affilié peut soumettre sa candidature.

Une personne candidate ne peut se présenter qu'à un seul des postes ci-dessous :

- ❖ Présidence;
- ❖ Vice-présidence à la vie politique;
- ❖ Vice-présidence à la vie professionnelle;
- ❖ Vice-présidence aux relations du travail;
- ❖ Vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FAE, www.lafae.qc.ca, et au secrétariat des syndicats affiliés.

L'élection aura lieu lors du premier congrès de la FAE, le 28 juin 2007.

Pour de plus amples renseignements, contactez le comité d'élections :

Téléphone : 514-666-7763 (514 MON PROF)

Télécopieur : 514-666-7764.

André Patry, président
du Comité d'élections.

12 MARS 2007



Montréal, le 27 février 2007

Monsieur Louis Belcourt
Vice-président aux relations de travail
Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais
15C, rue Cholette
Hull (Québec) J8Y 1J5

Bonjour,

Il y a quelque temps déjà, le Comité exécutif de la Fédération me demandait de t'adresser un petit mot pour souligner ta générosité à la suite de la transmission de certaines de tes archives personnelles.

C'est avec grand plaisir que je réponds aujourd'hui à cette demande.

Je fus personnellement très touchée d'apprendre que tu nous remettais une copie de la convention collective que tu as su annoter tout au long de ces années. Cet instrument précieux et riche de savoirs nous permettra, grâce à ta générosité, d'outiller correctement tous les syndicats affiliés de la Fédération.

Ce geste me rappelait le sens profond du mot « solidarité ». Des années d'effort et de travail offertes gratuitement pour le bien commun. Wow! très touchant.

Je te remercie donc sincèrement pour ce geste qui te paraît peut-être aller de soi, mais qui fut grandement apprécié par tous les collègues du Comité exécutif, mais aussi ceux du conseil fédératif.

Merci encore et reçois toute ma gratitude,

La présidente,

Nicole Frascadore